

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : FA19-2026 : Pérenniser et valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord / INTERREG Horizont Climatic

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.1.2. « Accompagnement l'évolution des paysages »

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du comité syndical du 24 juin 2023 portant engagement du SYCOPARC, en qualité de bénéficiaire, dans le projet INTERREG « HORIZONT CLIMATIC - Paysage face aux changements climatiques en Grande Région : Observer comprendre, partager et imaginer » porté par le Parc naturel régional de Lorraine,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- prend acte que le montant des actions restant à engager pour la pérennisation et la valorisation de l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord dans le cadre du projet INTERREG HORIZONT s'élève à 130.465,92 €.

- autorise Mme la Présidente, au regard des financements déjà acquis et restant à mobiliser, à solliciter pour la bonne réalisation des opérations programmées en 2026, les financements auprès des financeurs suivants :

> DREAL Grand-Est : 18.000 € dont 15.500 € au titre de financement de la campagne photographique et 2.500 € pour la mise en œuvre du programme d'animations en direction des scolaires.

- décide d'inscrire un crédit total de 130.465,92 € au budget primitif 2026,

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326DEL32-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026



La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER